

Communiqué de presse

14 août 2018

PARC EOLIEN EN MER YEU-NOIRMOUTIER : AVIS FAVORABLE... A SUIVRE AVEC ATTENTION

La préfecture de la Vendée vient de rendre publics les rapports et conclusions de la commission d'enquête sur le projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier et son raccordement électrique. A l'issue d'un travail minutieux d'analyse et d'investigations, la commission conclut par une série d'avis favorables, mais aussi par des recommandations et réserves. Nos associations prennent acte de ce résultat, et se réjouissent que l'essentiel de leurs alertes a été pris en compte. Elles attendent qu'il en aille de même dans les décisions que l'État sera désormais amené à prendre.

Une étape importante de franchise pour ce projet

Pour Yves le Quellec, président de Vendée Nature Environnement, « *L'étape importante de l'enquête publique se termine avec la publication de ces avis, et le projet entre dans une nouvelle phase. Il appartient désormais aux services de l'État de décider des conditions dans lesquelles le dossier devra se concrétiser. Nos associations continueront à travailler sur les sujets qui ont fait l'objet de notre contribution, car d'ici à la phase travaux de nombreux points devront encore être précisés en veillant toujours au choix, notamment techniques, susceptibles de garantir le moindre impact environnemental.* »

Des avis favorables et quelques réserves

S'appuyant sur les réponses et engagements apportés par les maîtres d'ouvrage en réponse à ses questions, la commission d'enquête a émis des avis favorables sur toutes les parties du dossier. Nos associations seront particulièrement vigilantes au respect de ces engagements ; ce sera particulièrement le cas s'agissant du cadrage strict de l'implantation et du fonctionnement de la base de maintenance de L'Herbaudière, sur l'île de Noirmoutier.

La commission a cependant émis des réserves que nos associations partagent, notamment quant aux modalités de création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) chargé de superviser l'ensemble des suivis environnementaux, et de diffuser les connaissances nouvellement acquises dans le cadre du projet.

Au regard « *des incertitudes, voire des lacunes [qui] subsistent quant aux couloirs de migration de l'avifaune et notamment pour les chiroptères avec des effets qui pourraient se cumuler avec le parc du banc de Guérande* », la commission conditionne son avis favorable au renforcement du dispositif de suivi au sein du GIS. Elle recommande aussi que ce dernier soit « *associé voire fusionné* » avec celui du parc éolien en mer du banc de Guérande et qu'il fasse « *une juste place aux associations environnementales* ».

Prêtes à s'investir dans ce GIS, nos associations demandent à l'État de veiller à sa création le plus rapidement possible, et à sa mise en commun par les deux parcs éoliens de Saint-Nazaire et des îles d'Yeu et Noirmoutier.